

« C'était mon devoir de préserver la Luna »

Alors que la villa de la Promenade est toujours au cœur d'une bataille judiciaire entre l'ancienne propriétaire et la Ville, le maire a inauguré le lieu, hier, en mode offensif

Christian Estrosi a décroché la Luna. Et il ne compte pas se laisser déposséder de la villa de la Promenade qu'il a inaugurée, hier, triomphalement, entouré d'une haie d'élus et de présidents de comités de quartier.

« C'était mon devoir de préserver la Luna! », martèle-t-il. Le maire savoure « le tintement du tramway » qui passe derrière le parc, l'assistance nombreuse et la villa rénovée à l'identique de ce qu'elle était au début du XX^e siècle. Du temps de sa splendeur. Avant la chute. Avant que la bâtisse ne devienne grisâtre, squat, mourante... « Quelqu'un a imposé aux Niçois et aux Niçoises l'image de cette verrue pendant des années! Aujourd'hui, c'est fini. La Ville a reçu "Le geste d'or

2018 - grand prix des façades" pour cette restauration [qui a coûté pour 3,1 millions]. La Luna accueille depuis avril 2017 des seniors, un AnimaNice, des associations... Entre l'égoïsme d'une propriétaire de nationalité koweïtienne et le bonheur que l'on a donné aux 7500 personnes accueillies sur la saison 2017/2018, mon choix est fait! ».

« L'argent a été consigné en 2016 »

Le ton est offensif. « Ce n'était pas possible de laisser cette verrue. L'image de la Prom' était en jeu. J'ai pris le taureau par les cornes. J'ai lancé une déclaration d'utilité publique. Le préfet a validé. » Christian Estrosi ne veut pas laisser de place au doute alors que La Luna est tou-



Inauguration, hier, de la villa la Luna.

(Photo Cyril Doderigny)

jours au cœur d'une bataille judiciaire acharnée entre la Ville et l'ancienne propriétaire. Cette dernière, qui veut récupérer son bien, réclame aussi, depuis le mois

d'octobre, les 1,6 million que la mairie lui doit au titre de l'indemnité de dépossession.

« Cet argent - le prix des domaines - a été consigné sur

un compte de la Caisse des dépôts et consignation depuis 2016. Mais je ne pouvais pas le donner à quelqu'un qui nous attaquait », insiste le maire, soucieux de ne pas

laisser penser que cette somme pourrait grever le prochain budget de la Ville. Et puis, mettant dans le même panier toutes les procédures en cours: « Dans quelques jours, nous devrions recevoir l'arrêt de la cour d'appel administrative de Marseille [une audience s'est tenue le 3 janvier] qui nous permettra de déconsigner cette somme ».

Sauf que cette décision de justice ne concerne pas du tout l'indemnisation de l'ancienne maîtresse de la Luna mais l'arrêté d'utilité publique accordé par le préfet en 2013.

Sur ce volet, l'ex-propriétaire a déjà gagné à deux reprises. Et si elle remportait définitivement la bataille, la Ville perdrait la villa...

L. B.